



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 OCTOBRE 2021

L'an 2021, le 9 octobre à 11h00, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 01/10/2021.

Etaient présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Marie ALONSO ; Patricia BOUCAULT ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Alexis JOLY ; Céline ROUSSEL ; Florent BONDU.

Absents excusés : Thérèse MONNET, Mickael YOU a donné pouvoir à Patricia BOUCAULT.

Absents :

Secrétaire de séance :

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021 est accepté à l'unanimité.

2021-10-01- DOMAINE-PATRIMOINE : CONTRAT DE LOCATION-ACCESSION – 4 RUE BELLEVUE

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait été subventionné par Roche aux Fées Communauté pour les travaux de réhabilitation que le logement situé 4 rue Bellevue a subis en 2018-2019.

En échange de cette subvention (= fond de concours), ce logement devait être une expérimentation du principe de location-accession. Cette expérimentation vise à ce que ce bien soit vendu à des primos-accédants au terme du contrat de location-accession d'une durée maximum de 3 ans non renouvelable. Les loyers versés par le locataire dans le cas où il achète pendant les 3 ans ou à terme, seront déduits du prix de vente indiqué dans le contrat.

Monsieur le Maire indique que Madame SAGET Marina s'est portée intéressée par un contrat de location-accession d'une durée de 3 ans pour ce bien. Il indique qu'il convient de délibérer sur le montant du prix de vente (qui ne pourra pas être modifié) et sur l'autorisation de conclure un contrat de location-accession avec Madame SAGET.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *de fixer le prix de vente à 140 000€ hors frais de notaire.*
- ✓ *de fixer le montant du loyer à 500€ hors charges et d'ajouter 20€ de charges comprenant 10€ pour l'entretien de la pompe à chaleur et 10€ de provision pour la taxe d'ordures ménagères.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à conclure un contrat de location-accession d'une durée de 3 ans pour le bien situé 4 rue Bellevue avec Madame SAGET Marina.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-10-02- URBANISME : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 20bis RUE DE BELLEVUE

Monsieur le Maire informe que la commune a été destinataire le 7 octobre 2021 d'une déclaration d'intention d'aliénée enregistrée sous le numéro DIA 035 103 21 00004 concernant la vente d'un bien tel que décrit ci-après :

- non bâti, situé 20bis rue de Bellevue d'une superficie de 795m², issue de la parcelle cadastrée C1627 pour un prix de 8 000€ auquel s'ajoute les frais de notaire.
- Et appartenant aux héritiers BANNETEL.

Il rappelle la délibération n°2020-69 du 20 octobre 2020 instaurant le droit de préemption urbain en zone U et AU.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *de renoncer au droit de préemption pour ce bien.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

Heure de début : 11h00

Heure de fin : 12h30